

# Rapport d'activité

# 2025



# 2025

L'année 2025 a constitué une étape clé pour l'Agglomération Rivelac, marquée à la fois par l'aboutissement d'un cycle et l'ouverture d'une nouvelle phase de planification.

Le dépôt officiel du Projet d'Agglomération de 5<sup>e</sup> génération auprès de la Confédération, validé par les 18 Communes et les deux Cantons, a marqué un jalon très important de ce projet après trois années de travail collectif. Il a posé des bases solides pour une coordination régionale ambitieuse et efficace. Nous remercions l'ensemble des élus, services techniques et partenaires pour leur engagement déterminant.

Dans le prolongement de cette dynamique, les Communes ont confirmé leur volonté de s'inscrire dans la durée en lançant les travaux du Projet d'Agglomération de 6<sup>e</sup> génération. La démarche participative menée en 2025 – associant élus, acteurs locaux et population – a permis de définir les priorités actuelles en matière d'urbanisation et de mobilité. Le lancement effectif du projet a été planifié pour fin 2026.

Parallèlement, l'année 2025 a marqué une avancée déterminante pour la Stratégie régionale de gestion des zones d'activités (SRGZA). Après l'adoption du volet opérationnel par les 13 Municipalités vaudoises, le volet stratégique a été approuvé par l'ensemble des Conseils communaux et généraux concernés. Cette étape majeure a permis de transmettre le dossier complet au Canton de Vaud pour dernier examen, concrétisant une démarche concertée et cohérente en matière de développement économique et d'aménagement du territoire.

Ensemble, nous continuons à œuvrer à la construction d'un territoire cohérent, attractif et tourné vers l'avenir.

La Co-Présidence

# TABLE DES MATIÈRES

## L'AGGLOMÉRATION RIVELAC

- 04 Mission et chiffres-clés
- 05 Organes
- 08 Structure juridique

## PLANIFICATIONS DIRECTRICES RÉGIONALES

- 09 Projet d'Agglomération de 5<sup>e</sup> génération
- 11 Plan directeur intercommunal
- 12 Projet d'Agglomération de 6<sup>e</sup> génération
- 15 Stratégie régionale de gestion des zones d'activités

## PROJETS CONNEXES

- 17 Vélos en libre-service
- 18 Transports publics
- 19 Mesure "Valorisation des espaces publics"

## 20 COMMUNICATION

## 21 RAPPORT FINANCIER



# L'AGGLOMÉRATION RIVELAC

## MISSION CHIFFRES CLÉS

18  
Communes

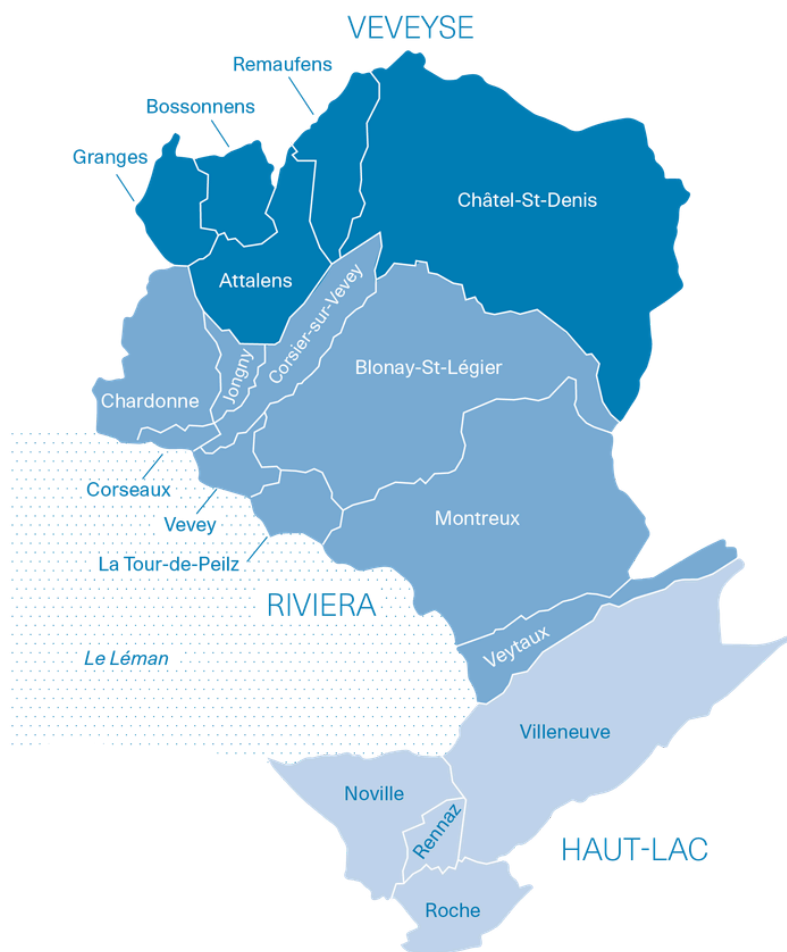
3  
Régions

2  
Cantons

253 km<sup>2</sup>  
Superficie

105'237  
Habitants

51'000  
Emplois



L'Agglomération Rivelac (**Riviera** – **Veveyse** – **Haut Lac**) a pour mission de travailler ensemble à l'aménagement du territoire à l'échelle régionale, en veillant à une planification cohérente, attractive et efficace.

Dans ce cadre, elle a pour mission de :

- élaborer et suivre des Projets d'agglomération (PA) ;
- élaborer et mettre à jour, pour les communes Vaudoises, des Plans directeurs intercommunaux (PDi) exigés par les lois cantonales ou fédérales ;
- faciliter et coordonner la mise en œuvre des mesures des Plans directeurs à caractère intercommunal et Projets d'Agglomération ;
- porter ou accompagner des études intercommunales sur les thèmes de l'aménagement du territoire et des mobilités ;
- fédérer les acteurs de l'agglomération autour de thèmes qui concernent son développement ;
- informer, communiquer et défendre les projets auprès des organes délibérants et la population.

Agglomération Rivelac agit en étroite collaboration avec les Communes membres ainsi qu'avec les Cantons de Fribourg et de Vaud, afin d'assurer l'articulation des planifications territoriales aux échelles locale, régionale et cantonale.

## MEMBRES DU COPIL

Attalens	André Blunschli
Blonay-St-Légier	Thierry George
Bossonnens	Marcos Pirès Mendes
Chardonne	Pierre-Alain Maïkoff
Châtel-St-Denis	Roland Mesot
Corseaux	Christian Minacci
Corsier-sur-Vevey	Arianne Rouge
Granges	Savio Michellod
Jongny	Jean-Luc Sansonnens
La Tour-de-Peilz	Elise Kaiser
Montreux	Caleb Walther
Noville	Pierre-Alain Karlen
Remaufens	Daniel Frossard
Rennaz	Muriel Ferrara
Roche	Thierry Blanc
Vevey	Antoine Dormond
Veytaux	Ludovic Sherif
Villeneuve	Léonard Studer
Etat de Fribourg	Didier Castella
Etat de Vaud	Christelle Luisier Brodard

Le Comité de pilotage, organe décisionnel, est composé d'un·e représentant·e de l'exécutif de chacune des 18 Communes membres ainsi que des représentant·e-s politiques des Cantons de Vaud et de Fribourg. Il prend les décisions stratégiques, valide les comptes et adopte le budget de l'Agglomération.

Au cours de l'année, il s'est réuni à quatre reprises, les 20 mars, 18 juin, 25 septembre et 27 novembre.

Sont membres du COPIL avec voix consultative :

Préfet de la Veveyse	François Genoud
Etat de Fribourg	Vittoria Sacco jusqu'au 30 sept.
Etat de Fribourg	Michael Blanchard dès le 1 <sup>er</sup> oct.
Etat de Vaud	Alain Turrati
Etat de Vaud	Federico Molina

En tant qu'invités, des représentant·e-s techniques des Cantons, de Promove, Chablais Région et de l'Association des Communes de la Veveyse participent également aux séances du COPIL, en font partie :

Etat de Vaud	Sylvie Cornut
Etat de Vaud	Jean-Baptiste Leimgruber
ACV	André Droux
Chablais Région	Norbert Zufferey
Promove	Bernard Schmid

## CO-PRÉSIDENTE

Elle est constituée de représentant·e·s des exécutifs communaux de chacune des trois régions de l'agglomération. Elle se compose de la manière suivante :

Veveyse	Roland Mesot
Riviera	Elise Kaiser
Haut-Lac	Pierre-Alain Karlen

La présidence formelle est exercée, à tour de rôle pour une année, par un·e des trois Co-président·e·s. M. Pierre-Alain Karlen du 1<sup>er</sup> juillet 2024 au 30 juin 2025, puis M. Roland Mesot du 1<sup>er</sup> juillet 2025 au 30 juin 2026.

La Co-présidence s'est réunie à 12 reprises, les 7 janvier, 4 février, 26 février, 1<sup>er</sup> avril, 29 avril, 27 mai, 25 juin, 12 août, 3 septembre, 30 septembre, 29 octobre et 2 décembre.

## COMMISSIONS REGIONALES

Les commissions d'aménagement, soit la CORAT, la Cooridat et l'ACV, sont organisées par les différentes régions. Elles intègrent ou sont présidées par les Co-président·e·s du COPIL, qui relaient les travaux de l'Agglomération.

## BUREAU DU COPIL

Il est l'organe de conduite des travaux de l'Agglomération Rivelac. Il supervise les affaires courantes de l'organisation et prépare les séances du Comité de pilotage.

Au cours de l'année, il s'est réuni à 11 reprises, les 16 janvier, 13 février, 6 mars, 8 mai, 5 juin, 3 juillet, 21 août, 11 septembre, 9 octobre, 5 novembre et 11 décembre.

Sont membres du Bureau du COPIL :

Blonay-St-Légier	Thierry George
Châtel-St-Denis	Roland Mesot
Corseaux	Christian Minacci
La Tour-de-Peilz	Elise Kaiser
Montreux	Caleb Walther
Noville	Pierre-Alain Karlen
Etat de Fribourg	Vittoria Sacco jusqu'au 30 sept. Michael Blanchard dès le 1 <sup>er</sup> oct.
Etat de Vaud	Sylvie Cornut

## GROUPE TECHNIQUE

Il est composé de représentant·e·s des services techniques des communes membres et de représentant·e·s des services cantonaux fribourgeois et vaudois. En se réunissant à plusieurs reprises sur l'année, il assure le suivi technique des dossiers de Rivelac.

## BUREAU D'AGGLOMÉRATION

Il est le moteur opérationnel de la démarche d'agglomération. Il prépare les séances et propositions de décision, assure le secrétariat et coordonne les travaux stratégiques, dont l'élaboration du Projet d'agglomération et des Plans directeurs intercommunaux. Interface entre les autorités, les mandataires et la population, il organise les mandats, en garantit la qualité, les délais et les coûts, et veille à une communication claire sur l'avancement des projets.

Le bureau, de 2.7 EPT, est composé de :

Johan Grossmann  
Coordinateur du Bureau d'Agglomération  
Planification mobilité - énergie

Joy Guardado  
Planification urbanisation - paysage  
tourisme - Ressources humaines

Emmanuelle Courvoisier-Leite  
Administration - Communication

Guillaume Guex  
Administration - Finances - Données

## ÉLÉMENTS À SOULIGNER

### DEMENAGEMENT

Les collaborateurs se sont installés fin mars dans leurs nouveaux locaux administratifs au chemin du Verger 10 à Vevey. Au centre de l'Agglomération et à quelques minutes d'une interface TP régionale, les bureaux sont ainsi idéalement situés et dans un environnement repensé et fonctionnel.

### PLAN MOBILITÉ

Suite au déménagement, le bureau s'est doté d'un plan mobilité, réalisé entièrement en interne, aligné sur les objectifs et stratégies des projets en cours. Les transports publics sont privilégiés, tout comme le réseaux de vélos en libre-service (actuellement en refonte totale, piloté par le Bureau d'Agglomération). Ce plan illustre concrètement la volonté du bureau de favoriser une mobilité durable et cohérente avec la stratégie de l'agglomération.

### RENFORCEMENT TECHNIQUE

Par le budget 2026, le COPIL a validé le renforcement du bureau pour un profil scientifique.

Membres de la commission :

Caleb Walther

Riviera - ville

Président de la commission

Muriel Ferrara

Haut-Lac - village

Arianne Rouge

Riviera - village

Ludovic Sherif

Riviera - village

Savio Michellod

Veveyse - village

Vittoria Sacco

Canton de Fribourg

Sylvie Cornut

Canton de Vaud

### VERS UNE ASSOCIATION DE DROIT PRIVÉ

Lors de l'actualisation de la convention intercantonale encadrant les activités de Rivelac, les membres ont inscrit leur volonté de doter l'Agglomération d'une personnalité morale lorsque le Projet d'agglomération de 5<sup>e</sup> génération serait déposé.

Ainsi lors de la séance du COPIL de mars 2025, un appel à candidatures a été lancé pour constituer une commission, et les sept candidats présentés ont été élus au COPIL de juin. Ils représentent les 3 régions, les 2 Cantons, les villes et les communes de moins de 10'000 habitants.

L'objectif de cette commission est de finaliser une proposition de statuts avant la fin de la législature en cours. Les statuts devront ensuite être validés par les organes délibérants des 18 Communes pour entrer en force.

Sur proposition de la commission, le COPIL Rivelac s'est prononcé en faveur de l'association de droit privé comme forme juridique, lors de sa séance du 27 novembre.

2024

Consolidation du projet, examen préalable, consultation publique et présentation, envoi du en validation

2025

Dépôt du PA5 à Berne, examen par la Confédération

2026

Résultats de l'examen fédéral

### DÉPÔT DU PA5 À BERNE

Après trois années d'élaboration, de consolidation et de validation, ponctuées par plusieurs dizaines de séances dédiées à la planification, aux échanges et à la recherche de consensus, l'Agglomération Rivelac a été en mesure de déposer avec succès son Projet d'agglomération de 5<sup>e</sup> génération à Berne en mars 2025.

Une première présentation du projet aux services fédéraux a eu lieu le 18 mars, suivie du dépôt officiel à la fin du mois par une importante délégation du COPIL. Le processus d'examen a débuté par une traditionnelle série de questions et les premiers résultats sont attendus à l'été 2026 pour l'ensemble des 41 projets déposés au niveau national.

Ces 41 projets se partageront une enveloppe d'environ 1.5 milliards de francs. La validation des résultats d'examen par les Chambres fédérales se poursuivra jusqu'à l'automne 2027.



vidéo du dépôt

### DÉBUT DU SUIVI DES MESURES

Priorités	Horizon de réalisation	Nombre de mesures	Investissement total	Engagement
A	2028 - 2032	55	144'887'700	Réaliser les mesures
B	2032 - 2036	39	88'033'000	Inscrire en priorité A du PA6
C	2036 - 2040	51	-	Evaluation à long terme

Bien que les résultats du PA5 ne soient pas encore connus, le calendrier de mise en œuvre des mesures priorisées en catégorie A est d'ores et déjà arrêté, soit entre 2028 et 2032. Cette courte fenêtre de réalisation, resserrée au regard des importants projets d'infrastructures et de la complexité croissante des procédures, nécessite une mobilisation continue des communes et cantons porteurs des projets.

Dans cette perspective, le Bureau d'Agglomération a ainsi débuté, dès l'été, son suivi des mesures d'urbanisation et de mobilité, afin d'accompagner activement les communes, de soutenir la réalisation des projets et d'assurer le suivi demandé par Berne.

Certaines mesures d'urbanisation ne sont toutefois pas conditionnées aux délais de réalisation cités ci-dessus. C'est notamment le cas pour la mesure U5.A.5 « valorisation des espaces publics » qui a pu débuter. Elle fait l'objet d'un article en page 19 du présent rapport.

### VALIDATION DU PDR RIVELAC

Sur le Canton de Fribourg, les Projets d'agglomération sont de facto considérés comme des Plans directeurs régionaux. Une attention particulière a été ainsi apportée, lors de l'élaboration du PDI-PA5, à la pleine cohérence du projet avec le PDR de la Veveysse.

Suite à l'approbation sous conditions du Conseil d'Etat fribourgeois début 2025, permettant l'envoi du projet à Berne, un travail a été réalisé pour intégrer les conditions d'approbation demandées par les services cantonaux.

Après une consolidation du dossier à l'été, le COPIL Rivelac a pu transmettre, en séance du 27 novembre, le dossier complété au Conseil d'Etat fribourgeois pour approbation. Cette étape finale pour le Canton de Fribourg est intervenue début 2026.

### AJOUT DU PA5 SUR CARTORIVIERA

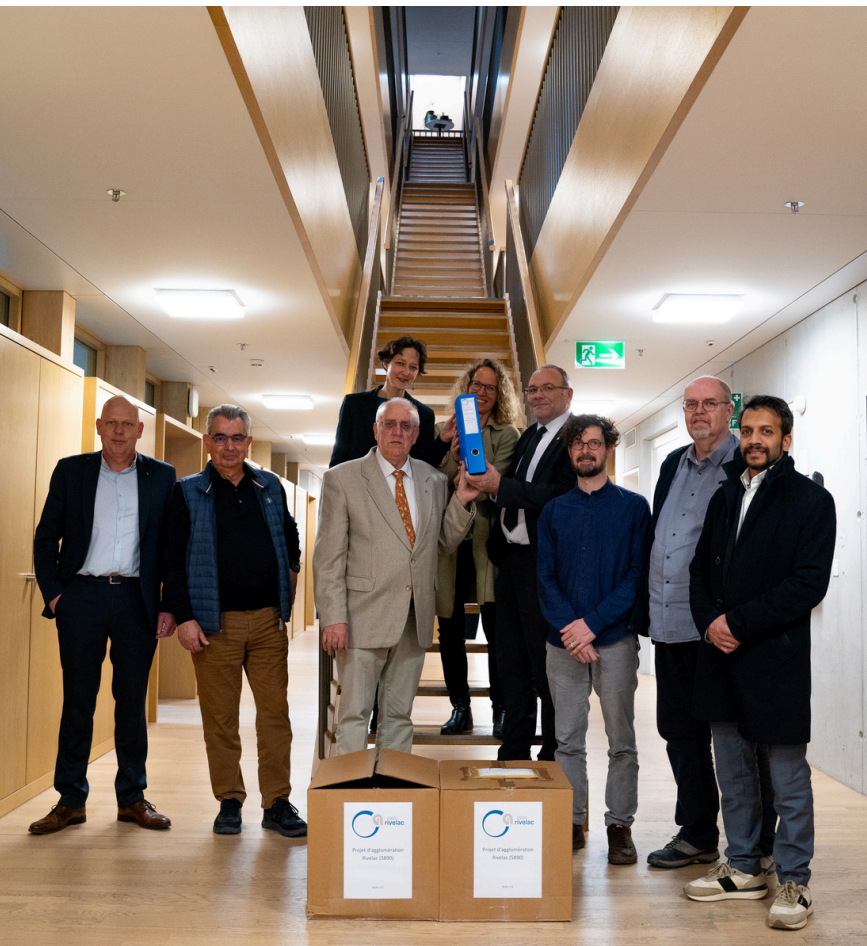
A la suite de son dépôt auprès de la Confédération, le Projet d'agglomération a été publié entièrement sur le site de l'Agglomération Rivelac en mars. Les cartes stratégiques du projet ont également été mises à disposition sur la plateforme Cartoriviera, permettant ainsi une meilleure lecture des informations et la possibilité de croiser ces données avec les nombreuses autres géodonnées de ce portail cartographique.

Centres urbains, bourgs et villages, zones d'activités principales, espaces paysagers, stratégie transports publics, interfaces multimodales, mobilités douces, itinéraires VTT ou pédestres, polarités touristiques, stratégie chaleur et bien d'autres sont à retrouver sur le guichet.



[accès au  
guichet](#)

Remise du PA5 à l'ARE à Berne le 27 mars 2025



### EVOLUTION DU VOLET TOURISTIQUE

Dans le cadre de l'examen préalable du Plan directeur intercommunal qui s'est déroulé des précisions ont été demandées par les services cantonaux vaudois, principalement sur le volet touristique. Un travail d'affinage a été mené, notamment avec l'organisation par Promove d'une plateforme touristique réunissant les responsables de l'aménagement et du tourisme des communes de la Riviera et de Villeneuve (périmètre de Montreux-Vevey tourisme à l'intérieur de Rivelac). Ces discussions ont principalement porté sur le futur des « hauts » de la Riviera, soit des Rochers-de-Naye, des Pléiades et du Mont Pèlerin. Ces trois pôles touristiques ont repris une place plus importante dans le futur de la destination touristique qu'est la Riviera. De nombreux travaux de planification sont en cours pour confirmer leur vocation ou planifier leur évolution.

### EXAMEN CANTONAL

Le document complété a été validé lors du COPIL du 18 juin. Il a par la suite été adressé aux services cantonaux pour examen préalable. Le retour de cet examen est attendu pour le début de l'année 2026. Le PDI sera ensuite soumis à la consultation publique puis à l'adoption des organes délibérants et enfin à l'approbation du Conseil d'Etat vaudois.



### Plan directeur intercommunal

Riviera – Haut-Lac



Rapport principal  
Rivelac, 18 juin 2025

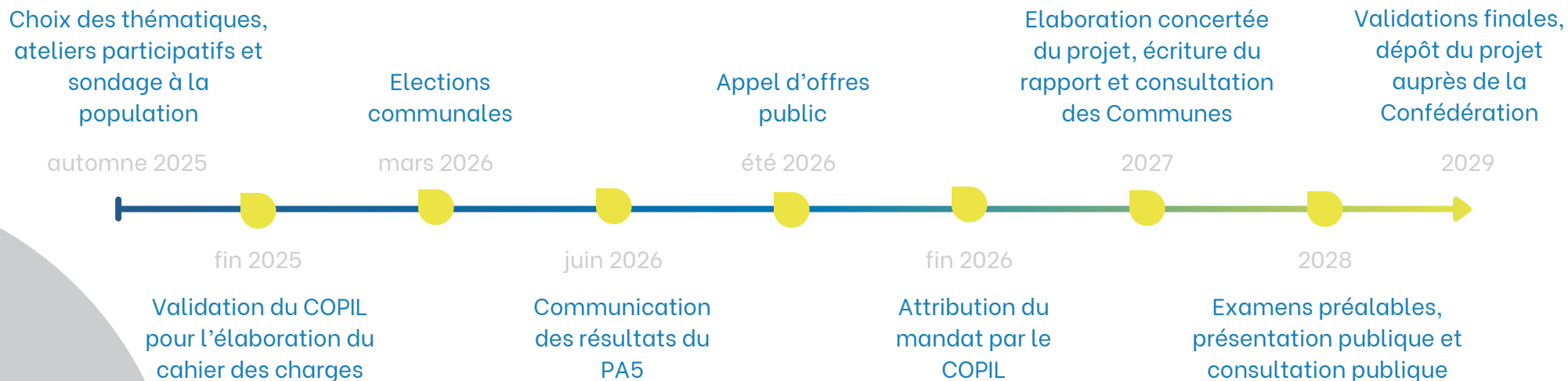
- 2025  
Démarrage du projet, choix des thématiques
- 2026  
Appel d'offres et convention de financement
- 2027  
Elaboration concertée du projet

### DÉPÔT EN 2029, DÉMARRAGE EN 2025

La date de dépôt du Projet d'agglomération de 6<sup>e</sup> génération (PA6) a été fixée par l'ARE au 30 juin 2029. Afin d'optimiser le temps à disposition, l'Agglomération a engagé, dès l'automne 2025, les travaux préliminaires nécessaires à la préparation de l'appel d'offres. Le lancement opérationnel du projet interviendra une fois les résultats du PA5 connus et les nouvelles autorités entrées en fonction.

Cette nouvelle génération de projet s'inscrit dans une logique de continuité. Il ne s'agit pas de repartir de zéro, mais de s'appuyer sur la vision, les stratégies et l'ensemble du travail mené dans le cadre du PA5, tout en les enrichissant par de nouvelles stratégies importantes pour la région.

### CHRONOLOGIE DU PA6



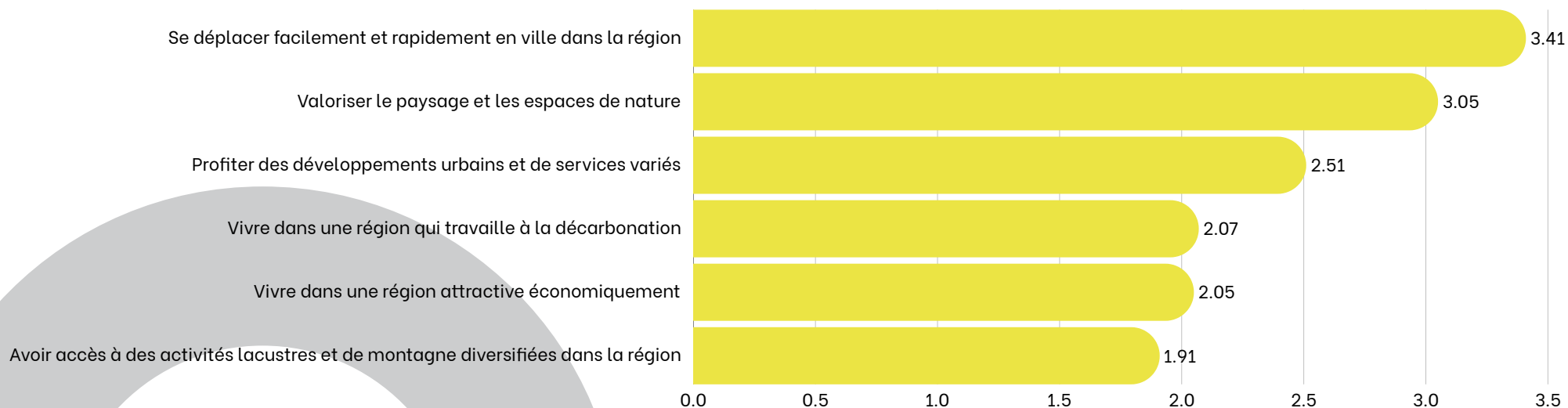
### UN CHOIX DES THÉMATIQUES PARTICIPATIF

Lors de l'élaboration du PA5, un grand nombre de thématiques étaient ressorties des différents partenaires, sans qu'il ne soit possible de toutes les traiter dans cette génération de projet. Le choix des thématiques est capital, puisqu'il donne les orientations du projet, les implications pour la population, mais a également un impact sur l'évaluation du projet par les services de la Confédération.

Le démarrage du PA6 dès le dépôt du PA5 a permis de sélectionner les thématiques à traiter dans cette nouvelle génération de projet et ce de manière très participative. En plus d'ateliers avec les techniciens communaux, les représentants des exécutifs et organes délibérants communaux, un sondage à la population, recueillant plus de 500 réponses, a permis de mettre en lumière l'évaluation de la situation actuelle par les utilisateurs quotidiens du territoire ainsi que les priorités à traiter pour ce projet.

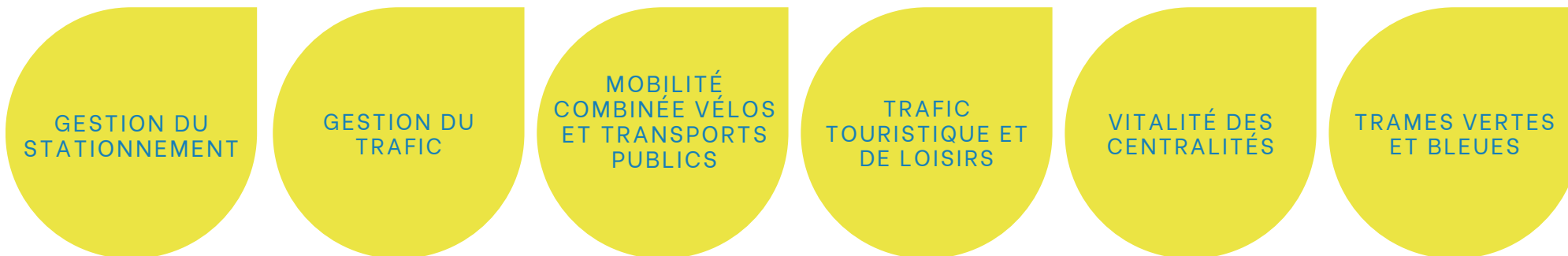


Priorisation des différentes thématiques  
(1 = Très peu prioritaire, 6 = Hautement prioritaire)



## THÉMATIQUES RETENUES

Parmi plus de vingt thématiques proposées, les six suivantes ont été sélectionnées sur la base des ateliers avec les représentants des services techniques communaux et des responsables politiques ainsi qu'avec les résultats du sondage à la population. Ces six thématiques ont été validées par le COPIL Rivelac, lors de sa séance du 27 novembre :



Ces thématiques viendront compléter le projet Rivelac dans un Projet d'agglomération de 6e génération, enrichir les stratégies et apporter des solutions concrètes à des problématiques vécues au quotidien.



[retours sur la démarche participative](#)



[résultats du sondage](#)

## DEMARRAGE DE L'APPEL D'OFFRES

Au-delà de la validation des thématiques, le COPIL Rivelac a décidé, lors de sa séance précitée, de démarrer les travaux de l'appel d'offres du PA6. Sa rédaction sera menée au printemps 2026, en collaboration avec les Communes et les différents partenaires, et sa publication interviendra de manière stratégique à l'été 2026, après le renouvellement des autorités et de la diffusion des résultats du PA5.

2024

Consultation publique

2025

Adoption par les Municipalités et Conseils communaux/généraux

2026

Approbation par le Conseil d'Etat vaudois

### UN PROCESSUS D'ADOPTION QUI A RYTHMÉ 2025

La Stratégie régionale de gestion des zones d'activités (SRGZA) a été un dossier important pour l'Agglomération Rivelac, en effet son long processus d'adoption a marqué l'année 2025.

Pour rappel, le dossier est composé de trois volets:

- Un volet explicatif, non-liant
- Un volet stratégique, liant les Communes vaudoises de Rivelac et le Canton de Vaud, adopté par les Conseils communaux ou généraux
- Un volet opérationnel, liant les Communes et le Canton, adopté par les Municipalités.

Le challenge a été de faire adopter un dossier identique dans les 13 communes ; c'est-à-dire que toute demande de modification devait être validée par toutes les communes - municipalités et organes délibérants - pour être intégrée à la stratégie.

### FINALISATION DU DOSSIER

En premier lieu et à la suite de la consultation publique la SRGZA a été consolidée avec les différents partenaires concernés. Ensuite, le dossier ainsi que le rapport de consultation ont été validés par le Bureau du COPIL SRGZA élargi le 20 mars, avant d'être envoyé aux communes pour adoption.

### ADOPTION PAR LES MUNICIPALITÉS

Début avril, les 13 Municipalités ont adopté à l'unanimité et sans remarque le volet opérationnel, marquant ainsi une étape importante du processus. Cette décision a ouvert, dans un climat constructif, la phase de validation du volet stratégique par les Conseils communaux et généraux.

### UNE VISION POUR UN TERRITOIRE COORDONNÉ

Stratégie Régionale  
De Gestion Des Zones  
D'activités



Agglo Rive Lac  
CHABLAIS  
REGION  
promove

03.07.2025



### ADOPTION PAR LES CONSEILS COMMUNAUX/GÉNÉRAUX

Pour faciliter cette adoption, notamment présenter les enjeux et répondre aux questions des organes délibérants, Rivelac a proposé que chaque Conseil communal ou général forme une commission ad hoc.

Ainsi, les 13 commissions ad hoc ont été réunies à deux reprises.

Une première soirée, le 1er mai, a été organisée pour présenter la SRGZA, ses enjeux et ses objectifs. La soirée a été marquée par les présentations du bureau Repetti Sàrl et les organismes régionaux de développement économique Chablais Région et Promove. Un temps d'échange a permis de répondre aux premières interrogations des commissaires.

A la suite de cette séance, les 13 commissions ont pu adresser leurs demandes de modifications au Bureau d'Agglomération.

Le 17 juin, le Bureau du COPIL SRGZA élargi s'est réuni pour préavisier sur les cinq demandes reçues.

Trois demandes de modification ont ensuite été validées par les 13 Municipalités.

Enfin, le 2 juillet, la seconde séance avec les commissions ad hoc a eu lieu. La prise de position commune des Municipalités a été communiquée et expliquée pour chacune des propositions de modification émanant des commissions.

L'adoption du volet stratégique dans les 13 Conseils communaux ou généraux a alors pu être réalisée à l'automne, soit de fin août à fin octobre.

Finalement, début décembre, le dossier a été adressé au Canton pour un examen complémentaire.

2025

Demande des Communes et rédaction du cahier des charges

2026

Appel d'offres et sélection du prestataire

2027

Mise en service progressive

### UNE ACTUALISATION DU RÉSEAU SOUHAITÉE PAR LES COMMUNES

Le réseau de vélos en libre-service (VLS) de la Riviera et du Haut-Lac est l'un des plus vieux de Suisse et son cadre légal nécessitait d'être revu. Le COPIIL Rivelac a donc répondu favorablement à la demande des Communes de La Tour-de-Peilz, Montreux et Vevey de travailler au niveau régional sur ce service.

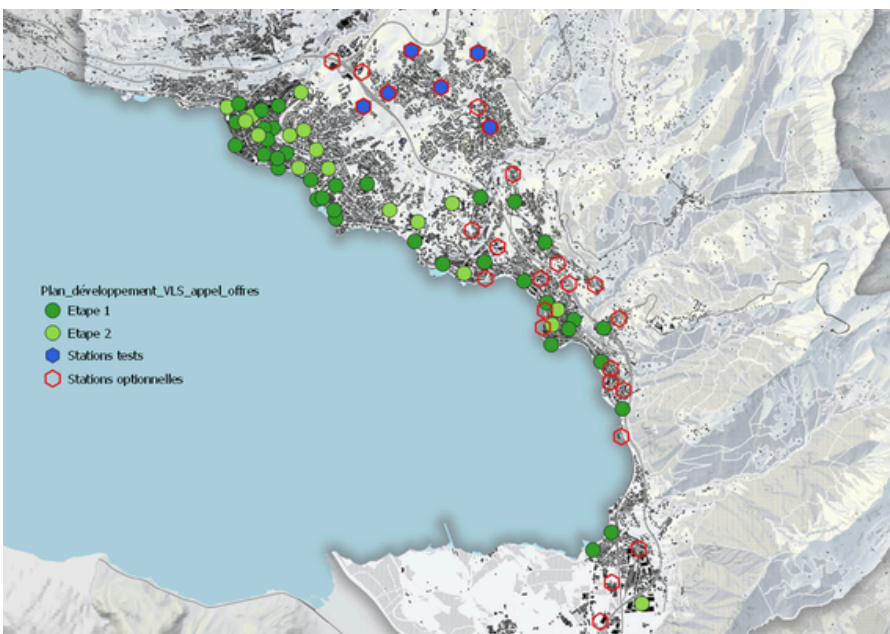
### DE CONTRATS COMMUNAUX À UN PROJET RÉGIONAL

L'ensemble des communes de l'Agglomération ont été consultées pour déterminer leur intérêt à intégrer ce réseau et plusieurs communes ont répondu favorablement. A l'issue d'une première discussion, deux besoins différents ont été identifiés : les communes de la Veveyse vont poursuivre le développement de leur réseau Pick e-bike, avec assistance à 45 km/h, plus adapté à leur organisation territoriale; les Communes de Blonay - St-Légier, La Tour-de-Peilz, Montreux, Vevey, Veytaux et Villeneuve vont publier ensemble un appel d'offres permettant de renouveler le réseau existant.

La rédaction des documents d'appel d'offres constitue un enjeu central dans un tel marché de services, dans la mesure où elle conditionne directement la qualité des prestations attendues. Dans ce cadre, les Communes ont exprimé des exigences claires : bénéficier exclusivement de vélos à assistance électrique jusqu'à 25 km/h, profiter d'une meilleure couverture de leur territoire, obtenir un rééquilibrage quotidien du parc ainsi que diverses garanties visant à assurer un fonctionnement optimal du service.

### UN APPEL D'OFFRES EN 2026, UNE MISE EN SERVICE EN 2027

La publication de l'appel d'offres est prévue début 2026, après validation de l'ensemble des documents par les exécutifs des communes concernées. Le choix du mandataire pourra être arrêté à l'été puis, le temps de résilier les différents contrats actuellement en vigueur, la mise en œuvre du futur service se fera de manière progressive dès le printemps 2027.



## HORAIRE 2026 POUR LES VMCV

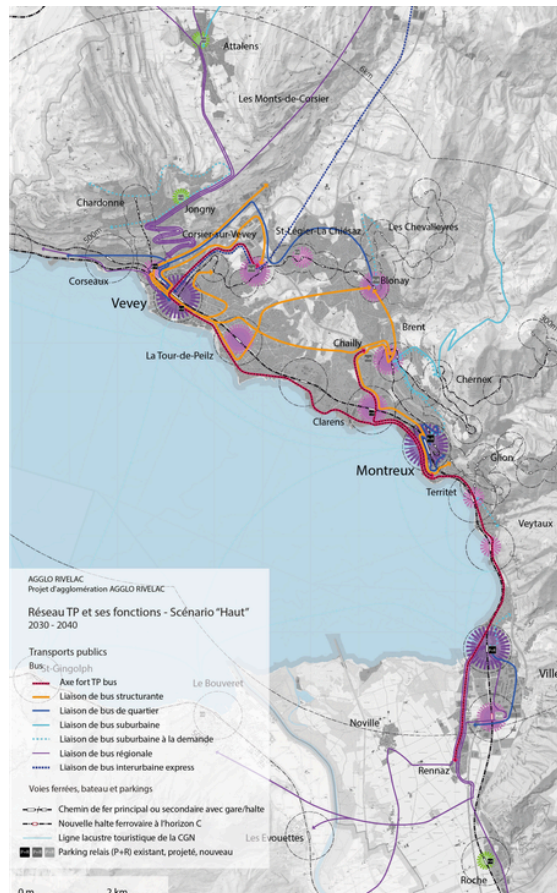
La stratégie pour les transports publics du PDI – PA5 a été établie de manière concertée et coordonnée avec la stratégie 2030 des VMCV, élaborée dans la même temporalité, ceci permettant d’assurer une pleine cohérence entre les deux documents.

Une étape importante de ces stratégies fut la mise en œuvre de l’horaire 2026, qui constitue la plus importante évolution du réseau VMCV depuis près de dix ans. De nombreuses lignes ont été réorganisées, intégrant notamment des liaisons transversales via la gare de Vevey ainsi que de nouvelles offres dans plusieurs communes.

Cette amélioration est le fruit d’un long travail de planification visant à optimiser les lignes existantes, diminuer les boucles peu efficaces lorsque ceci était possible, rabattre les lignes de bus sur les gares dans lesquelles s’arrêtent les grandes lignes (IC, IR, RE), diminuer les terminus des bus aux gares dont l’espace est déjà saturé et mieux couvrir le territoire.

Suite à un important travail des VMCV, ce saut d’offre a été validé par les six communes concernées soit Blonay – St-Légier, Corseaux, Corsier-sur-Vevey, La Tour-de-Peilz, Montreux et Vevey.

Stratégie TP du PDI-PA5



Stratégie VMCV 2030



## DES AMÉLIORATIONS ÉGALEMENT EN VEVEYSE

En Veveyse aussi une première mise en œuvre de la stratégie TP du PDI-PA5 a eu lieu avec le prolongement de la ligne 491 « Châtel-St-Denis – Palézieux » en direction de la route de la Coula, permettant une meilleure desserte des commerces et de la zone d’activité.

### MESURE U5.A.5

Si le début des travaux des mesures de mobilité doit attendre le 1er janvier 2028, la mise en œuvre des mesures d'urbanisation et de paysage a pu débuter dès le dépôt du projet à Berne. C'est notamment le cas de la mesure "valorisation des espaces publics" qui vise à introduire la thématique de la qualité des espaces publics dans les commissions régionales d'aménagement, en vue de garantir la qualité de la densification.

Pour la première phase de cette mesure, l'Agglomération a mis en place une collaboration avec l'Université de Lausanne. Une réflexion et des propositions pour les requalifications d'espaces publics seront élaborées dans le cadre du travail de mémoire de Mme Claire Dubrez « Requalification d'espaces publics adaptés dans un contexte de changements sociaux et environnementaux globaux. Cas de l'Agglomération Rivelac. ».

L'objectif de ce projet est dans un premier temps de recenser, cartographier et analyser qualitativement la quasi-totalité des espaces publics des 18 communes composant le territoire. Ensuite, en collaboration avec les communes intéressées, une sélection d'espaces a été réalisée, afin d'y procéder à une analyse plus approfondie et d'y proposer des hypothèses de requalification qualitative et adaptées aux défis futurs.

### IDENTIFICATION DES PROJETS POTENTIELS

Pendant l'automne, les services communaux ont été contactés pour connaître quels espaces pourraient faire l'objet d'un projet dans le cadre de son mémoire. Quatre espaces publics ont été retenus :

- La cour d'école du Bourg à Châtel-St-Denis
- La place de la gare à Montreux
- Une portion du quai Alfred Chatelanat à Veytaux
- La place de la Calabre à Villeneuve.

### RÉSULTATS ATTENDUS EN 2026

Il est prévu que Mme Dubrez poursuive sa collaboration avec ces quatre communes précitées afin de construire des projets de requalification, notamment des entretiens pour connaître les besoins, les motivations et les défis techniques de ces espaces publics. En parallèle, une revue littéraire sera réalisée pour compléter son mémoire.

Les résultats attendus de son mémoire pour le Bureau d'Agglomération sont d'obtenir un recensement des espaces publics, de connaître et comprendre les différents enjeux et enfin bénéficier d'une palette d'aménagements à reproduire dans différents espaces publics de l'Agglomération Rivelac en fonction de ses caractéristiques (public cible, topographie, environnement bâti, typologie...).

## COMMUNICATION

L'Agglomération Rivelac continue de structurer et de développer sa stratégie de communication, avec l'objectif permanent d'informer et d'associer l'ensemble des acteurs du territoire. Une attention particulière est portée à la diffusion des informations auprès des communes membres et de la population, afin de favoriser une meilleure connaissance des actions menées, d'encourager l'adhésion aux projets en cours et de renforcer le lien de proximité avec les différents publics concernés.

Dans ce cadre, l'Agglomération Rivelac a publié 20 articles sur son site internet, assuré la mise à jour régulière des pages dédiées aux projets, diffusé trois newsletters et réalisé 15 publications sur le [réseau LinkedIn](#) au cours de l'année.

*Ensemble pour un  
territoire cohérent,  
attractif et efficace*

*Mission de Rivelac*

### MISSION DE L'AGGLOMÉRATION

À l'été, l'Agglomération a engagé une démarche collective visant à définir une mission claire et partagée, destinée à renforcer la cohérence et la lisibilité de son action, notamment en perspective du futur PA6. Le Bureau du COPIL a été mobilisé à travers des temps de réflexion et de sélection de mots-clés, suivis d'un travail de synthèse et d'affinage, aboutissant au choix d'un slogan fédérateur traduisant les orientations et priorités de l'Agglomération. Le COPIL a validé cette proposition durant sa séance de novembre.

### SITE INTERNET

Dans le cadre de l'amélioration de ses outils de communication, l'Agglomération Rivelac a optimisé [son site internet](#) afin d'en renforcer la lisibilité et la facilité de navigation. La page d'accueil et la rubrique «[Actualités](#)» ont été retravaillées, le menu réorganisé et des filtres mis en place pour un accès plus rapide à l'information. La hiérarchisation des contenus a été renforcée, avec une mise en avant des informations clés et des derniers articles sur les pages projets.

[VISITEZ NOTRE  
SITE INTERNET](#)

[ABONNEZ-VOUS  
À NOTRE PAGE  
LINKEDIN](#)

[ABONNEZ-VOUS  
À NOTRE  
NEWSLETTER](#)

## BUDGET 2026

Personnel	518'968
Fonctionnement	91'300
Etudes	140'000
Communication	22'000
Attribution à dépenses futures	361

**Total des charges** **782'629**

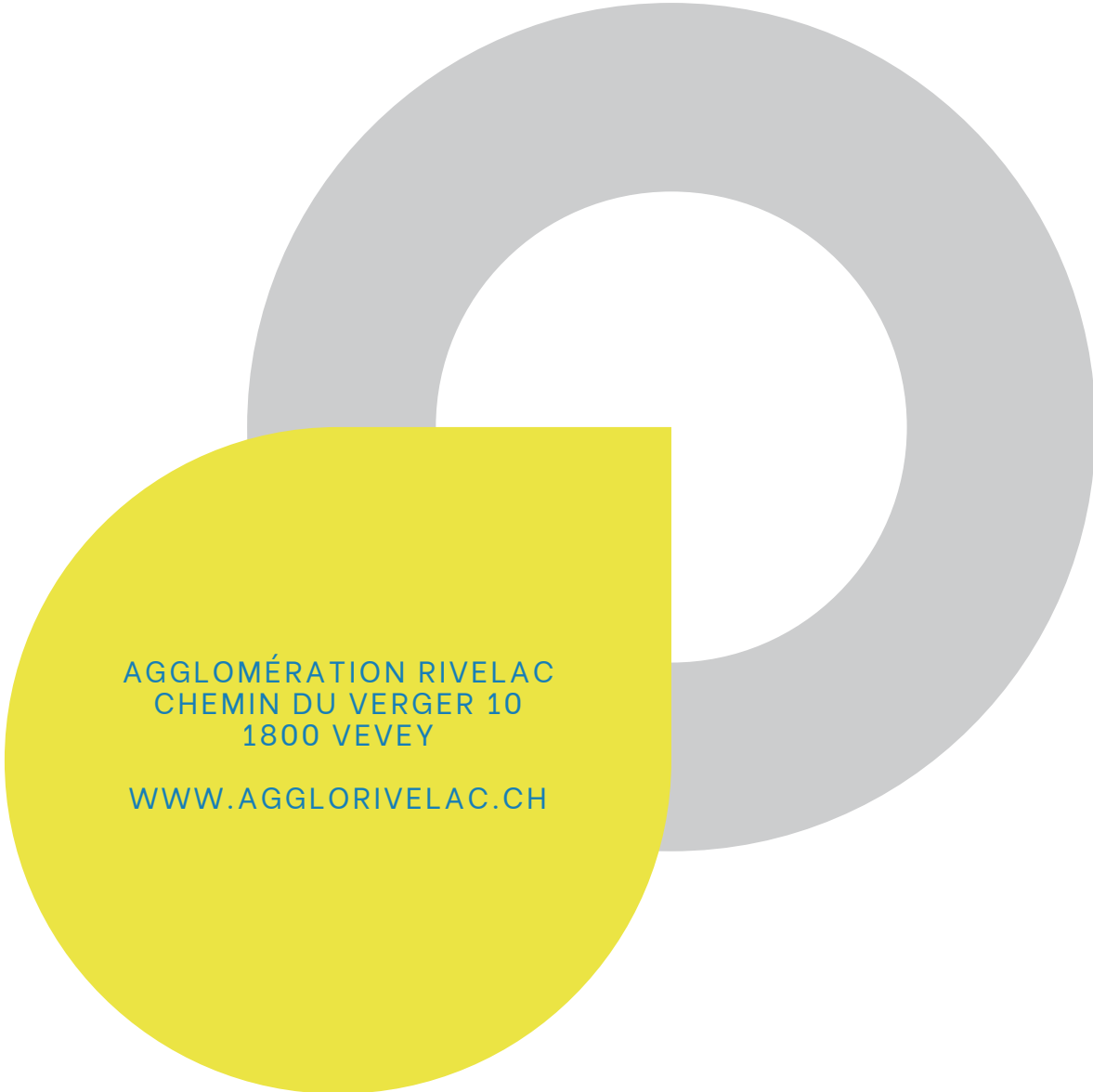
Participation des communes	599'660
Participation des cantons	
au fonctionnement	172'969
aux études	10'000

**Total des revenus** **782'629**

L'année 2025 présente un résultat annuel excédentaire. Ce delta s'explique principalement par le sous-dimensionnement du Bureau d'Agglomération. En effet, le budget 2025 prévoyait le renforcement du Bureau par un profil scientifique supplémentaire. Ce recrutement ayant été reporté à l'année 2026, les montants budgétés ont été ajoutés à la réserve. Les autres charges du Bureau d'Agglomération ont globalement été tenues et les recettes sont en légère augmentation du fait de l'augmentation de la population résidente dans les 18 communes de Rivelac.

Le budget 2026, validé par le COPIL Rivelac le 16 septembre 2025, est dimensionné autour du Projet d'agglomération de 6<sup>e</sup> génération. Ce budget a été construit avec la volonté de :

- Assurer un équilibre budgétaire** : les participations des partenaires (Subventions annuelles des Cantons de Fribourg et de Vaud, participation annuelles des Communes définies au prorata de leur nombre d'habitants) permettent de couvrir tous les frais de fonctionnement de l'Agglomération.
- Mener à bien les travaux prévus en 2026** : la finalisation de la SRGZA, la validation du Plan directeur intercommunal (VD), le Plan directeur intercommunal pour les équipements sportifs régionaux (VD), les travaux préparatoires et les études de base du PA6, l'appel d'offres VLS ou encore le travail sur les statuts nécessitent pour certains des mandats d'appui mais surtout des ressources suffisantes pour le bon fonctionnement du Bureau d'Agglomération.
- Prévoir le renforcement du Bureau d'Agglomération** : composé à ce jour de 2.7 EPT, il accueillera durant l'année 2026 un profil technique supplémentaire, se renforçant ainsi en perspective de la réalisation du PA6. A noter que ce renforcement n'est pris en compte que pour une partie de l'année 2026.



AGGLOMÉRATION RIVELAC  
CHEMIN DU VERGER 10  
1800 VEVEY

[WWW.AGGLORIVELAC.CH](http://WWW.AGGLORIVELAC.CH)